

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE SAINTE MARIE DE GOSSE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1  
DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

=====

4

Règlement

4.2

REGLES APPLICABLES A L'INTERIEUR  
DES ZONES

GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES  
SARL



CAPBRETON-TYROSSE-PEYREHORADE

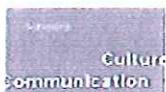
N° d'inscription à l'Ordre des Géomètres-Experts 2005820011

TRAVAUX FONCIERS - TOPOGRAPHIE - EXPERTISES - URBANISME - INGENIERIE

Agence de PEYREHORADE 40301 : 246, place Aristide Briand - BP 22 - ☎ : 05.58.73.64.07 - Fax : 05.58.73.12.10



# ANNEXES



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
DE L'ARCHITECTURE  
DES LANDES

Bâtiments de France

ANNEXE 3. COMMUNE DE : SAINTE-MARIE-DE-GOSSE

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES  
D'INSPIRATION OU A CARACTERE TRADITIONNEL

1 - ADAPTATION AU SOL

- Les constructions s'adapteront au terrain naturel et non l'inverse.
- Orienter la maison suivant les lignes de force du relief ou la voie d'accès à la parcelle, le faitage pouvant être perpendiculaire ou parallèle à ces éléments. Faire en sorte que la façade pignon ou d'entrée soit tournée vers l'Est.
- Les modelages du sol d'assiette seront limités de façon à ce que le niveau fini à l'intérieur de la maison soit au maximum à plus ou moins 0,60 m par rapport au niveau du terrain naturel.
- Toute création de garage ou volume autre enterré générant des effets de butte ou de tranchée est absolument pros crit.
- Le boisement existant sur la parcelle devra être au maximum conservé. Les destructions devant être compensées dans la mesure du possible par des essences locales.

2 - VOLUMETRIE

- Les constructions devront présenter une simplicité de forme et une unité des matériaux.
- Les extensions devront respecter la volumétrie des bâtiments d'origine ( sens du faitage, pente des toitures, alignement des façades, continuité des matériaux de finition).
- Une large toiture devra contenir le volume habitable de la construction : les excroissances en toiture (type "chien assis" ou autres petits volumes habitables), sont pros crits.

3 - COUVERTURE

3.1 - HABITATION

- Tuile canal neuve en gorge, de récupération ou de teinte vieillie en chapeau.
- Tuile canal terre cuite de teinte rouge ou tuile autre d'aspect équivalent ; panachage couleurs avec des tuiles neuves pros crit.
- Pente de 40 à 60 %.
- Faitage en tuiles canal posées suivant le sens des vents dominants.
- Tuile plate à dominante rouge ou vieillie pour toiture à très forte pente ; panachage en tuiles neuves pros crit.
- Lucarnes possibles pour toitures à très forte pente.

B. P. 344 - 7, rue Pierre et Marie Curie - 40011 MONT DE MARSAN Cedex -

### 3.2 - DEPENDANCES

- Tuile creuse idem habitation

### 3.3 - AVANT-TOITS

- Saillie de 40 à 50 cm.
- Voligeage jointif sur chevrons (et non lambris).
- Chevrons apparents ; caissons horizontaux exclus.
- Planche de rive horizontale limitée à la hauteur des chevrons.
- Planche de rive suivant le rampant, protégée par une tuile bâtie (et non du zinc).

### 3.4 - CHEMINEE

- Enduite ou en briques pleines apparentes ; de bonne proportion, sans aspirateur statique, sans plaque de béton sur potelets ; éventuellement les gros conduits peuvent être couverts de quelques tuiles canal de courant ou chapeau métallique.

## 4 - FACADE - AUVENT - APPENTIS - DECOR SAILLANT

- Façade plate sans retrait, ni saillie.
- Façade sur mur gouttereau en milieu urbain.
- Façade pignon plate avec possibilité d'annexe en retour d'équerre.
- Entrée-porche médian couvert d'un arc en anse de panier ou en plein-cintre au nu de la façade pignon.
- Auvent sur la façade pignon exclu.
- Appentis suivant le rampant de la toiture.
- Poteaux de section moyenne 20 x 20, pouvant être augmentée pour des hauteurs supérieures à 3,00 m.
- Les décors saillants de petites dimensions sont à éviter (avant-toit au-dessus de chaque ouverture, bandeaux de forte saillie, placages divers...).

## 5 - OUVERTURES

### 5.1 - TRAITEMENT

- Calibrer les fenêtres de façon à ce qu'elles soient plus hautes que larges.
- Différencier les petites fenêtres, abaisser leurs linteaux.
- Ouvertures verticales et non horizontales.
- Appui limité à la largeur de la baie et de très faible saillie (appui béton commun exclu).
- Encadrement régulier de largeur constante.
- Tableaux d'une profondeur maximale de 23 cm.
- Linteaux en placage bois ou pierre, exclus ; forme droite et courbe.
- Volets bois à lames verticales à barres, sans écharpe en Z.
- Vitrages à grands carreaux.
- Porte de garage à lames verticales, à 2 ou 4 vantaux sans oculus.

## 5.2 - GARDE-CORPS, MARQUISE

- Balcons exclus, balconnets de faible saillie en ferronnerie possible en milieu urbain.
- Barreaudage vertical droit (en bois ou en ferronnerie) possible dans l'épaisseur des murs.
- Marquise uniquement en ferronnerie au-dessus porte d'entrée pour façade de type urbain.

## 6 - EPIDERME

### 6.1 - HABITATIONS

6.1.1 - Enduit au mortier de chaux hydraulique naturelle et sable teinté ou enduit de substitution d'aspect équivalent.

Finition : taloché, brossé ou finement gratté.

Réaliser autour des baies des encadrements au mortier lissé avec une légère saillie (largeur moyenne 18 cm).

6.1.2 - Enduit tyrolien, enduit écrasé, jeté truelle, enduit plastique : exclus.

- Enduit finement gratté toléré ou projeté très fin.

6.1.3 - Couleur des enduits : sable ou blanc.

### 6.2 - DEPENDANCES

- Enduit idem habitation.

- Bardage de bois et non métallique.

- Bardage vertical en planches de différentes largeurs.

## 7 - PEINTURE

### 7.1 - MENUISERIES

- Eléments en bois, ossature, colombage, avant-toit, bardage, volets, portes de garage : teinte rouge basque, brun foncé, vert wagon, vert olive, gris-vert, gris-bleu, gris-rouge ou blanc.

- Fenêtres : teinte blanche, ivoire, gris perle.

### 7.2 - MURS

- Encadrements, chaînes d'angles, bandeaux, génoise, corniche : teinte blanche, ivoire.

- Enduits : teinte sable très clair ou blanc.

## 8 - CLOTURES

### 8.1 - MILIEU URBAIN ANCIEN (excepté l'habitat pavillonnaire)

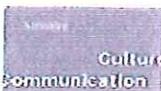
- Mur bahut de 1,00 m de haut en moyenne avec chaperon plat ou arrondi, éventuellement surmonté d'une grille en ferronnerie (grillage exclu) doublé ou non d'une haie vive.
- Piliers de portails maçonnés, de l'épaisseur des murs 40 x 40 en moyenne.
- Portail en bois, à lames verticales de différentes largeurs.
- Portail en ferronnerie, barreaudage vertical droit.
- Les coffrets EDF-GDF-TELECOM - boîte aux lettres seront encastrés dans la maçonnerie des murs bahuts.

### 8.2 - MILIEU RURAL

- Haie vive d'essences locales et à feuillage caduque ou persistant, doublée intérieurement de grillage.
- Clôture en bois composée de poteaux en acacia et fil de fer (type agricole).



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
DE L'ARCHITECTURE  
DES LANDES



Bâtiments de France

ANNEXE 2 COMMUNE DE : SAINTE-MARIE-DE-GOSSE

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES POUR TRAVAUX DE RESTAURATION  
ET ASSIMILÉS

1 - COUVERTURE

1.1 - HABITATION

- Tuile canal neuve en gorge, de récupération ou de teinte vieillie en chapeau.
- Tuile canal terre cuite de teinte rouge ou tuile autre d'aspect équivalent ; panachage de couleurs avec des tuiles neuves proscrit.
- Pour une réfection partielle de couverture : mettre en oeuvre la même tuile que celle qui est conservée.

1.2 - DEPENDANCES (voir annexe 1)

1.3 - AVANT-TOITS

- Corniche : la couverture devra être alignée au droit de la corniche, sans débordement ; conserver la même saillie de toiture sur les faces dépourvues de corniche. Le support amiante-ciment, s'il existe, ne doit en aucun cas être apparent.
- Génoise : généralement à 2 rangs, réalisés en tuiles canal. Alignement de la toiture dito corniche.
- Traitement des avant-toits en charpente : voir annexe 1 .

1.4 - CHEMINEE (voir annexe 1)

2 - OUVERTURES

2.1 - FENETRES ET PORTES-FENETRES

- Respecter et reprendre les proportions des baies anciennes sur une même façade.
- Proportion verticale : hauteur égale ou supérieure à 1,5 largeur.
- Volets à lames verticales retenues par barres, sans écharpe.
- Appui saillant en béton exclu : reprendre modèle des appuis anciens.
- Tableaux d'une profondeur maximale de 23 cm.
- Encadrement régulier, d'une largeur constante.

B. P. 344 - 7, rue Pierre et Marie Curie - 40011 MONT DE MARSAN Cedex -

## 2.2 - PORTES D'ENTREE, DE GARAGE

- Porte d'entrée à panneaux pleins ou à panneau supérieur vitré protégé par une grille en fer forgé ou en fonte.
- Porte de garage, à 2 vantaux, à lames verticales de différentes largeurs à l'exclusion de toute porte métallique ou à panneaux bois standardisés.

## 2.3 - GARDE-CORPS, MARQUISE

- Garde-corps : reprendre les modèles locaux anciens ; barreaudage vertical droit en ferronnerie.
- Balcon saillant à créer : exclu.
- Marquise en ferronnerie au-dessus porte d'entrée uniquement pour habitations de type urbain.

## 3 - ENDUITS

- 3.1 - Dans le cas d'une réfection partielle de façade, reprendre le même coloris et la même finition que l'enduit conservé.
- 3.2 - Mortier de chaux aérienne ou hydraulique naturelle, sable blond de carrière et sable de rivière à l'exclusion de ciment. Finition : taloché, tiré et lissé à la truelle, brossé ou finement gratté.
  - Les enduits doivent être faits de façon à se trouver au nu des pierres appareillées, sans surépaisseur.
- 3.3 - Enduit tyrolien, enduit écrasé, jeté truelle, enduit plastique exclus.
- 3.4 - Couleur des enduits : sable ocre.
- 3.5 - Rejointoiement : abondant et beurré, serré et gratté ou brossé avant prise. Seul le nu extérieur des moellons doit affleurer.
- 3.6 - Pierre taillée : lavée et brossée à l'eau éventuellement additionnée d'un produit détergent, à l'exclusion de tout traitement abrasif.
  - Parties concernées : façades appareillées, chaînes d'angles, bandeaux, corniches, encadrements.

## 4 - PEINTURE

- 4.1 - Badigeon, sur support mortier de chaux exclusivement, taloché ou lissé à la spatule.
  - Badigeon à trois couches à la chaux aérienne, fixée à 7 % d'alun ou de compactuna, 1ère couche blanche, couches suivantes colorées par ocres naturels ou oxydes métalliques.
- 4.2 - Peinture sur murs : teinte blanche ou sable clair.
  - Décors : tableaux, encadrements, bandeaux, corniche, génoise, chaînes d'angles : teinte blanche.

#### 4.3 - Peinture sur menuiserie

- . Fenêtres et portes-fenêtres : blanc, blanc cassé, gris perle.
- . Volets, porte de garage : gris coloré, rouge basque, vert bronze, vert wagon, vert olive, bleu foncé, rouge foncé:
- . Porte d'entrée : nettoyée et traitée à l'huile de lin ou peinte de la couleur des volets.

#### 5 - CLOTURES (voir annexe 1)

---

Prescriptions spécifiques vis-à-vis des constructions identifiées au titre de l'article  
L.123-1 7° du code de l'urbanisme

---

1/Volume et couverture: les pentes et les matériaux d'origine seront conservés ou remis en œuvre.

2/Facades: les matériaux destinés à être recouverts seront enduits au mortier de chaux hydraulique naturelle pure, le ciment est pros crit. La finition de l'enduit sera taloché voir lissée, comme à l'origine du bâtiment. La teinte de l'enduit sera blanc ou beige. Les pierres d'angle et d'encadrements seront laissées apparentes, l'enduit ne viendra pas en surépaisseur de ces éléments. Les baguettes d'angles sont pros crites.

3/Menuiseries et baies. Les dimensions d'origine des baies seront conservées. Si d'autres ouvertures doivent être créées elles reprendront des dimensions présentes sur le bâtiment.

Les menuiseries seront en bois et reprendront le même dessin, la même section des bois que les menuiseries d'origines. Les contrevents en bois seront conservés ou refaits à l'identiques (lames larges à barres sans écharpe). Les portes de grange seront elles aussi conservées.

Les fenêtres auront une teinte proche du blanc cassé. Les volets, les portes d'entrée et de garage auront des teintes plus soutenues mais non exogènes: gris coloré, rouge basque, vert bronze ou wagon ou olive, bleu foncé ou rouge foncé.

## Annexe 3 : modalités de calcul d'une cote de référence

### EXEMPLE DE CALCUL D'UNE COTE DE REFERENCE

BOCR  
ECHELLE 1/5 000

BOCR

1°/ - Calcul du niveau au point A : interpolation

Cote de référence au Point A :  $6,38 + \frac{6,61 - 6,38}{420} \times 100 = 6,44 \text{ m NGF}$

2°/ - La hauteur par rapport au terrain naturel s'obtient en faisant la différence avec la cote du terrain naturel :

- soit lue sur un plan coté et validé par un professionnel,
- soit nivelée par un géomètre.

